

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE ASSOCIÉE (GTLA)

Le BTS GESTION DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE ASSOCIÉE a pour objet de former de futurs professionnels capables d'assister un chef d'entreprise ou un responsable d'exploitation dans l'organisation et le management des opérations de transport et des prestations logistiques sur les marchés locaux, régionaux, nationaux, communautaires et internationaux ; tout mode existant (routier, ferroviaire, aérien, maritime, fluvial) ; ainsi qu'aux métiers de la douane.

Ce diplôme, rénové en 2019, répond à un besoin accru du marché d'experts en transport logistique bac+2.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mettre en œuvre les opérations de transport et de logistique.
- Concevoir les opérations de transport et de prestations logistiques.
- Analyser la performance d'une action de transport et de prestations logistiques.
- Pérenniser et développer l'activité de transport et de prestations logistiques.

PRÉREQUIS

Le BTS GESTION DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat. L'inscription en BTS nécessite obligatoirement l'obtention d'un Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé dans le RNCP au niveau IV, ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire. Les titulaires du baccalauréat technologique ou professionnel bénéficient d'une formation pratique qui les rend directement opérationnels dans l'entreprise. Cette formation est également accessible aux titulaires d'un baccalauréat général.

LE PROGRAMME

Matières dispensées au sein du centre	1ère année	2ème année	Total
Culture générale et expression	60	58,5	118,5
LVE (langue vivante étrangère)	80	78	158
Culture économique et managériale appliquée au transport et prestations logistiques	140	136,5	276,5
Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	112	40	152
Conception d'opérations de transport et prestations logistiques	40	112	152
Analyse de la performance d'une activité de transport et prestations logistiques	54	57	111
Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	80	76	156
Evaluations : partiels et examens blancs	37	39	76
Accompagnement au projet professionnel	72	78	150
Total Année en Contrat d'Apprentissage	675 H	675 H	1350 H



CONTACT

Bd Alfred Casile,
13127 Vitrolles
04 42 89 42 02

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur



COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur via l'OPCO auquel l'entreprise est rattachée.

Durant la formation l'apprenti bénéficie de plusieurs avantages ainsi que d'une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC.

La formation en SCOLAIRE INITIAL, les frais de scolarité s'élèvent entre 1 000 € et 1 300 € par an, suivant les BTS (se renseigner auprès du Lycée).

INSCRIPTION

Toutes nos formations BTS sont éligibles à l'inscription sur la plateforme PARCOURSUP mise en place par le ministère de l'Enseignement Supérieur. Il est OBLIGATOIRE et INDISPENSABLE de formuler vos vœux via la plateforme PARCOURSUP.

La période d'inscription s'étend du mois de janvier en cours jusqu'à 3 mois qui suivent le démarrage de la formation au tout début du mois de septembre de chaque année.

CE DIPLÔME EST FAIT POUR MOI SI JE ...

- M'intéresse au secteur des transports et de la logistique dans un contexte national et international.
- M'intéresse au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique dans un contexte national, européen, et international.
- Dispose de compétences relationnelles propres aux métiers des services.
- Possède la capacité d'évoluer dans un environnement numérique.
- Dispose de compétences pour travailler en équipe.
- Dispose de capacités d'organisation, d'autonomie.
- Fais preuve de faculté d'adaptation et de réactivité.
- Possède le sens de la gestion des coûts afin de traiter les données chiffrées.

APRÈS CE DIPLÔME JE PEUX...

Ce BTS est un diplôme européen de niveau 5 (bac+2) qui délivre 120 crédits ECTS et permet à son titulaire d'obtenir par équivalence de diplôme l'Attestation de Capacité Professionnelle de Transporteur Routier de Marchandises et l'Attestation de Capacité Professionnelle de Commissionnaire Organisateur de Transport. Formation soutenue par la profession : convention signée avec l'AFT.

Avec l'obtention du BTS GTLA, vous pouvez poursuivre vos études via une LICENCE PROFESSIONNELLE (Logistique et Pilotage des Flux ; Logistique et Transports Internationaux ; Management des Transports), ou un BACHELOR Transport /Logistique et poursuivre ensuite vers un Master Professionnel ou Européen (MASTER Transport Logistique Territoire et Environnement) en alternance ou en initial.

A l'issue de votre formation, vous pourrez postuler à des postes de :

- Technicien d'exploitation transport terrestre
- Affréteur routier, national et international
- Agent d'exploitation aérien et maritime
- Transitaire ; Exploitant ; Agent de transit
- Chef d'Agence en transport ; Responsable d'Exploitation ; Responsable d'affrètement
- Assistant au responsable d'entrepôt ; Adjoint au responsable d'exploitation
- Déclarant en douane ; Assistant déclarant en douanes
- Gestionnaire de parc ; Responsable de quai ; Chargé de service après-vente

EN SAVOIR PLUS

Passerelles possibles et positionnement pour entrée en formation

Si vous avez déjà un diplôme équivalent au BTS, ou bien si vous pensez avoir validé certaines épreuves, sachez que vous pouvez conserver le bénéfice d'épreuves ou d'unités où les notes sont supérieures ou égales à 10/20. La durée de validité d'un bénéfice est de cinq ans à compter de sa date d'obtention. Sachez que vous pouvez également obtenir des dispenses par équivalences. Dans ce cas il est nécessaire de réaliser une procédure de positionnement qui doit prendre place au début du cycle de formation. Cet aménagement doit intervenir avant la signature de la convention ou du contrat. Un positionnement réglementaire est possible, c'est un acte qui vise à aménager la durée de formation des candidats en fonction de leurs études, de leur expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription à l'examen.

Entrée en formation sans employeur : sous réserve de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible, vous pouvez obtenir un statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. Ce statut s'applique pour les candidats n'ayant pas encore trouvé d'entreprises et qui aspirent à se former en apprentissage (ATTENTION : délai de 3 mois accordé pour trouver un employeur). Dans cette hypothèse, vous pouvez intégrer la classe des apprentis.

Entrée en année 2 possible (Sous réserve d'avoir réalisé 675 heures en année 1 et de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible) : en cas de redoublement ou de changement de centre de formation.

L'ACCOMPAGNEMENT - LE SUIVI EN ENTREPRISE – LE SUIVI AU CENTRE DE FORMATION :

EN AMONT :

UN ACCOMPAGNEMENT pour trouver son entreprise avant le début de la formation est réalisé grâce aux Ateliers de Recherche d'Entreprises (ARE) de Provence Formation. Ces ateliers peuvent être hebdomadaires ou bimensuels, ils offrent à chaque jeune préinscrit un soutien, des méthodes et des conseils (CV, entretien d'embauche, stratégie de prospection...) pour affiner son projet professionnel et trouver son employeur en alternance.

EN ENTREPRISE

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (2 fois / an) est assuré durant la période de formation par un tuteur nommé au sein de l'entreprise et un formateur du centre (le coordinateur pédagogique ou le formateur responsable du dossier professionnel). Ce suivi a pour objectif de permettre au jeune apprenti de capitaliser la formation reçue et de se stabiliser au sein de son équipe. Il s'appuie sur la mise en place d'un LIVRET D'APPRENTISSAGE de suivi en entreprise, complété par des visites en entreprise.

AU CENTRE DE FORMATION

*UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE est organisé avec l'appui des formateurs de matières générales, pour suivre les jeunes dans tous les aspects de sa vie d'étudiants, pouvant avoir un impact sur son bien être en formation (temps de transport pour se rendre sur le lieu de formation, conditions d'hébergement, situation familiale, connaissance de ses droits et devoirs sur le lieu de travail etc...)

*UN ACCOMPAGNEMENT par le Responsable Dispositif Formation :

Au gré des besoins des apprentis, des RDV INDIVIDUALISES sont mis en place pour ECOULER l'apprenti et le CONSEILLER (ex : situation conflictuelle avec l'employeur ou un membre du personnel, interrogations sur le temps de travail ou la rémunération etc...) Il fait l'objet d'un compte rendu écrit, co-signé par les deux parties pour acter la prise en considération de la problématique évoquée et surtout les solutions à apporter



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES : _____

Provence Formation privilégie le FACE A FACE PEDAGOGIQUE. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat...)

A noter : l'utilisation des plateformes numériques (ex : TEAMS) est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION : _____

Les évaluations sont de deux natures :

Les évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives

Les Partiels (ou BTS BLANCS) qui ont lieu 2 fois par an, durant une semaine entière, (dans les conditions de l'examen final, en y appliquant les mêmes coefficients)

La moyenne obtenue en combinant ces deux types d'évaluation permet de noter l'apprenti/e et de constituer une moyenne, notée sur le bulletin semestriel.

ACCESSIBILITÉ : _____

Un candidat en situation de handicap peut entrer dans nos sections en apprentissage, il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap (avec la mise en place d'un P.A.P : Projet d'Accompagnement Personnalisé).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative que l'on peut demander à la MDPH : elle ouvrira un certain nombre de droits à la personne qui en bénéficie.

Vous pouvez joindre l'un de nos référents handicaps mobilisés sur l'alternance pour vous conseiller, en contactant le lycée dispensant la formation qui vous intéresse.

INSCRIPTIONS À L'EXAMEN FINAL : _____

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) est un diplôme de l' Éducation Nationale, classé au niveau 5, qui doit être validé par le passage d'un examen.

Les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation, sauf dérogation qui peut être accordée par le recteur de région académique pour les candidats bénéficiant des dispositions du troisième alinéa de l'article D. 643-6, de l'article D. 643-7 ou de l'article D. 643-8.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année suivante. Elles sont réalisées par le service vie scolaire de notre établissement. Elles se font en ligne sur le site de l'académie par le Lycée de Provence Formation.

